PREDICATION Dimanche 15 avril 2018

2 Chroniques 18-28 /19-12

Evangile de Jean 10/11-18

Le texte du jour, situé dans le 1er testament n’est pas très facile, car il relate des événements de temps anciens, et biaisés par le rédacteur. Aussi nous diront d’abord quelques mots sur le contexte historique et géopolitique, tel qu’on le connait aujourd’hui, puis nous essayerons de comprendre comment et pourquoi le chroniqueur a rédigé les deux livres des chroniques. Enfin je tenterai quelques idées à propos de ce texte.

1. D’abord, le contexte historique

Un repère : l’apogée de l’âge du bronze dans cette région du monde est datée vers -1200. Débute ensuite l’âge de fer.

Jusqu’au 10eme siècle av jésus–Christ, l’histoire des hébreux est très mal attestée, y compris l’étendue et l’importance politique du royaume de David, vers -1000, dont cependant on ne remet plus en cause l’existence aujourd’hui.

On en sait un peu plus sur la suite de l’histoire : au long du 9eme siècle, prend place une recomposition du paysage géopolitique : les grandes puissances de l’époque – Egyptienne, hittite (à partir de l’Anatolie en Turquie), assyrienne (en gros territoire de l’Irak) sont affaiblies et incapables de tenir les marges des empires. Et donc la Palestine, située entre ces puissances.

La Palestine ?

Au nord (en gros actuelle Syrie), un ensemble de royaumes dit araméens, dont celui de Damas qui est présent dans notre histoire. A l’est du Jourdain, trois entités politiques : Amon, Moab, Edom. Au sud, l’Egypte qui ne peut intervenir, trop affaiblie à cette époque-là. Sur la cote méditerranéenne, des cités-état – philistines au sud (p e Gaza), phéniciennes au nord (p e Tyr).

Et donc chaque petit royaume peut guerroyer en paix, si j’ose dire. Dans notre texte la guerre porte sur le territoire de Ramoth de Galaad. Et chaque petit royaume peut former des coalitions à dimensions variables, en fonction des intérêts stratégiques de chacun. Ainsi dans notre texte, il y a alliance entre Judas et Israël ce qui n’est pas toujours le cas, c’est le moins qu’on puisse en dire. Judas et Israël ? En effet, la bible décrit le schisme du royaume de Salomon en -931(si jamais un seul royaume a existé, c’est discuté et pas attesté) : Royaume d’Israël au nord, capitale Samarie (à quelques km de l’actuelle Naplouse, 50 km environ au nord de Jérusalem), plus peuplé, riche et développé que celui du sud, le royaume de Judas, capitale Jérusalem.

Hors écrits bibliques, Achab est attesté (vers -875/-850) ; l’archéologie semble indiquer un royaume d’Israël, industrieux, constructeur de ville, remparts, systèmes hydraulique, avec cependant une très grande inégalité entre les habitants. Aucune trace laissée par le roi Josaphat…

1. Les livres des chroniques

Le ou les rédacteurs des livres des chroniques semblent avoir eu comme sources, outre divers écrits historiques qui ne nous sont pas parvenus, les livres de Samuel et des rois. Ces derniers tracent l’histoire du peuple d’Israël aux origines, puis alternent les annales des deux royaumes à partir du schisme.

Mais le rédacteur des chroniques ne s’intéresse qu’au royaume de Judas, c’est à dire à la généalogie de David et à sa dynastie. Il campe en David la figure du roi élu de Dieu, et comment Dieu qualifie ses successeurs de bon ou mauvais.

1. L’écriture du texte

Le chroniqueur termine son livre en évoquant l’ « édit de Cyrus », par lequel Cyrus le Grand proclame solennellement l’égalité des droits pour tous les membres de l’empire perse ainsi que la liberté de culte et de croyances pour tous les individus. Les hébreux rentrent au pays, avec trois ambitions : à Jérusalem, reconstruire le temple, reconstruire les remparts de la ville et assurer sur place leur foi : La seule histoire possible est celle de la fidélité au Dieu unique d’Abraham, d’Isaac et Jacob, et aux lois données à Moise par YHWH. L’auteur s’attache à cette thèse et entreprend de réécrire l’histoire de la lignée royale et du temple dans ce sens.

1. Notre bout de texte dans cette lecture

Donc systématiquement, les rois sont jugés par le chroniqueur comme bons s’ils respectent la loi dictée à Moise, rappelée tout à l’heure : Tu n’auras pas d’autres dieux que moi ; tu respecteras ton proche.

Ainsi de Josaphat, dont il est dit au chapitre 17 qu’il suivit les commandements : il envoie les princes évangéliser (!!!) le pays « en instruisant le peuple ». Et comme YHWH est avec lui, il a « richesse et gloire en abondance » : il bâtit des citadelles, des villes-entrepôts, il garnit de troupes les places fortes du pays, protégeant le peuple : tout cela est jugé bon par l’auteur qui le met en exergue.

Dans notre texte, il demande que le prophète de YHWH vienne prédire l’issue de la bataille, alors que 400 prophètes de Baals prédisent la victoire… c’est bon !

Mais ça se gâte quand il accepte de partir à la guerre avec Achab : cela lui est reproché par Jéhu : « secourir le méchant, aider celui qui déteste le Seigneur, voila qui attire la colère de YHWH sur ta tête ! Mais il y a de bonnes choses en toi… ». Nous y reviendrons.

Par contre, le chroniqueur ne dit pas grand-chose d’Achab : son propos est de magnifier le royaume de judas. Mais dans le livre des Rois, le texte est accablant : Achab, peut-être par réalisme politique, est lié au roi de Tyr, prend sa fille comme épouse. Jézabel impose des dieux phéniciens, Achab élève autel, poteaux cultuels – « Achab fit encore plus fort pour contrarier YHWH que les rois ses prédécesseurs » (I Roi 16/34) Tous cela n’est pas bon ! Et pourtant YHWH sera avec lui dans sa guerre contre Aram, qu’il gagne – mais il sauve la tête du roi, ce qui lui est reproché comme faute aux yeux du seigneur. Ce n’est pas bon…

L’épisode de Naboth, perfidement assassiné par Jézabel parce qu’il ne voulait pas vendre sa vigne à Achab montre la cupidité d’Achab, ou sa faiblesse…et en tout cas son mépris personnel des dix commandements.

Il en est ainsi à travers ces textes, montrant combien le chroniqueur choisit son camp : Non, rien de bon en Samarie, dont il relate peu ; et même en Judas, le roi est alternativement bon ou méchant…

1. **QUELQUES REFLEXIONS ou QUESTIONS** peut-être …farfelues ?
2. **OSTRACISME** : pourquoi cet ostracisme vis à vis du royaume du nord, Samarie, manifesté dans notre texte et ancré jusqu’à notre ère ? A plusieurs reprises, Jésus croise sur sa route des Samaritains qui semblent très mal considérés par les Juifs. A titre anecdotique, aujourd’hui, la Samarie, c’est peu ou prou la Cisjordanie…

Quelques hypothèses

1. Nos textes, écrits dans ce but, suggèrent que ce royaume du nord s’est éloigné du Dieu YHWH protecteur du royaume de Judas resté +/- fidèle.
2. Certains spécialistes de la Bible pensent que les Samaritains sont les descendants des Juifs qui ne sont pas partis en exil à Babylone. En effet, au VIe siècle, une bonne partie de la population, surtout dans les campagnes, est restée et a continué de prier sur le Mont Garizim, en Samarie. Or pendant le séjour babylonien, les exilés ont fixé ou ajouté de nombreux textes, quelquefois en échos aux textes babyloniens. Pendant leur exil, puisqu’ils n’avaient plus de Temple pour sacrifier et célébrer, ils avaient également modifié certains rites qu’ils ont conservé à leur retour : le judaïsme a ainsi beaucoup évolué à cette époque tandis que les Samaritains restaient les témoins d’une époque ancienne… oubliée … et donc peut-être en opposition à la « nouvelle religion rénovée, ou la politique religieuse des exilés de retour…
3. Ou encore, privé de temple en exil – et on imagine leur immense attachement au temple de Salomon - ceux qui reviennent font une fixation sur LE temple à reconstruire à Jérusalem, seul temple digne de YHWH …
4. **SUR NOTRE TEXTE**
5. **La fin du chapitre 18***.* j’ai du mal à comprendre pourquoi une alliance (toujours temporaire) fait juger un roi bon ou mauvais, comme si suivant qu’on gagne ou qu’on perd, c’est jugé bon ou mauvais, la victoire ou la défaite étant la victoire ou la défaite attribuée au Dieu elle permet un jugement...

Bien sur, une guerre perdue peut signifier mort, esclavage, exil ; le gain d’une guerre gagnée, c’est - un peu - plus de richesse pour le peuple. Donc le dieu qui gagne fait vivre le peuple mieux que le Dieu qui perd.

La clé réside peut-être dans l’humanité infinie de la loi de YHWH confrontée à la réalité du terrain des décisions politiques : Lorsque religion et pouvoir politique sont confondus, il y a forcement des déçus… relire à ce propos le discours de notre président, cette semaine, devant l’Eglise catholique de France.

1. **La 2nde partie du texte me parait plus riche.** D’abord parce qu’elle ne figure dans aucun autre livre, et peut donc être une pure émanation du chroniqueur.

b1**. LA** **JUSTICE, OU LA** **SEPARATION DES POUVOIRS**

On mentionne souvent les juges dans l’ancien testament.

En dehors de la période dite des juges, ils sont choisis dans les textes du 1er testament parmi les chefs de tribus, les prêtres, les lévites, sans mention de l’organisation judiciaire mise en place.

Dans notre texte, Josaphat organise précisément le système judiciaire de Judas ; le roi n’exerce plus la justice seul mais partage partiellement le pouvoir. Au verset 11 «  vous avez au dessus de vous le prêtre en chef pour toutes les affaires du Seigneur, et le chef de la maison de Judas pour les affaires du roi ».

Cette première séparation des pouvoirs serait donc prônée par le chroniqueur pour l’organisation de Judas au retour de l’exil. Se méfie-t-il des rois qui ne mènent pas le peuple en accord avec les lois de YHWH ? Achab en est l’exemple au nord, Josaphat dans une certaine mesure au sud… Le chroniqueur prend-il référence dans deutéronome 1/12-16 à Moise délègue aussi ses pouvoirs ?

*12 « Comment, à moi tout seul, porterais-je vos rancœurs, vos réclamations et vos contestations ?*

*13 Amenez ici, pour vos tribus, des hommes sages, intelligents et éprouvés ; je les mettrai à votre tête. » 14 Et vous m’avez répondu : « Cette chose que tu nous dis de faire est bonne. »*

*15 J’ai donc pris vos chefs de tribu, des hommes sages et éprouvés, et j’en ai fait vos chefs : des chefs de millier, de centaine, de cinquantaine, de dizaine, et des scribes, pour vos tribus.*

*16 Alors j’ai donné des ordres à vos juges : « Vous entendrez les causes de vos frères, et vous trancherez avec justice les affaires de chacun avec son frère, ou avec l’émigré qu’il a chez lui.*

On peut ici encore, rapprocher ce mouvement de celui du président dans son discours à l’Eglise catholique de France, cette semaine, qui reconnaît un rôle aux religions dans le débat public de manière plus claire et beaucoup plus affirmée que ses prédécesseurs ! Au risque de mécontenter les partisans d’une laïcité dure autour de la loi 1905 établissant cette séparation !

**b3. S’OCCUPER DE SON PEUPLE**

Au verset 4 du chapitre 19, Josaphat fait encore une tournée parmi le peuple, nous dit le texte. Donc il s’occupe de ce peuple, de ces hommes et femmes, et pas qu’une fois *!*

Ce verset 4 semble indiquer que le chroniqueur veut une administration qui s’occupe des gens, qui soit à ses cotés. Par ailleurs, pour rendre la justice, le texte fait appel à des croyants. Peut-être parce que ces croyants croit en la loi donnée par Dieu, respect de l’homme par excellence. Etre avec et pour les autres me fait penser immédiatement à l’exemple du colonel Beltrame : parmi ses convictions, qu’elles soientacceptation du sacrifice ancrée dans sa vocation militaire ; manifestation d’une fidélité républicaine nourrie par son parcours maçonnique, je retiendrai sa foi catholique...

Et, si près de Pâques célébrée il y a deux semaines, comment ne pas penser à celui qui a dit n’être pas venu pour abolir la loi mais pour l’accomplir, nouvelle pensée révolutionnaire dans le monde du « œil pour œil, dent pour dent », prêt à aller jusqu'à mourir pour sa foi, pour son peuple et tous les peuples de la terre.

Ainsi, après l’éventuelle tentative de séparation des pouvoirs qu’on peut lire dans ce texte, Jésus ouvre une nouvelle ère, justice transcendée par l’amour des hommes, même si cet amour a pu amener des catastrophes. Il est là quelques fois dans nos actions – et je pense à l’aide des chrétiens et d’autres aux migrants, aux efforts faits auprès des députés de Lyon par la Cimade, le Secours catholique, le Foyer de la Duchère, aux cotés de nombreuses autres associations, pour humaniser davantage la loi qui va être débattue et votée dans les semaines qui viennent.

Oui, Seigneur, dans cette lente, très lente, trop lente évolution, donne-nous d’être ces hommes et femmes conscients de l’humanité de la loi de Dieu, de l’extra-humanité de l’accomplissement en Jésus-Christ ; d’en être témoin, d’en être acteurs. Malgré tout.